

## Délibération N°DL2023\_030

### Objet - Installation d'un conseiller communautaire titulaire - Commune de Folcarde

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

#### Membres titulaires présents

AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	PEIRO	Marielle
BARRAU	Valery	FEDOU	Nicolas	PERA	Annie
BARTHES	Serge	FERLICOT	Laurent	PIC NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	FIGNES	Jean-Claude	PORTET	Christian
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUAGNO	Antoine	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	GUERRA	Olivier	RAMADE	Jean-Jacques
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	RAMOND	Patrice
BRESSOLLES	Pierre	KONDZYSHYN	Serge	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CANAL	Blandine	LATCHÉ	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CASSAN	Jean-Clément	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius	SAFFON	Sébastien
CAZELLES	Jean Pierre	MIR	Virginie	SIORAT	Florence
CAZENEUVE	Serge	MOUYON	Bruno	STEIMER	John
CESES	Evelyne	MOUYSET	Maryse	TOUJA	Michel
CLARET	Jean-Jacques	NAUTRE	Eva	VERCRUYSE	Sandrine
COLOMBIES	Christophe	NAVARRO	Karine		
CROUX	Christian	OBIS	Eliane		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PEDRERO	Roger		

#### Membres suppléants représentant un titulaire

CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent

#### Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ADROIT	Sophie	IZARD	Christian	VIVIES	Sylvie
ARPAILLANGE	Michel	LEBRUN	Guillaume	ZANATTA	Rémy
BENETTI	Mireille	LELEU	Laurent		
CALMEIN	François	MAHCER	Abdelrani		
CALMETTES	Francis	MALMAISON	Patricia		
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PALLEJA	Patrick		
DARNAUD	Guy	REUSSER	Isabelle		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	RIAL	Guilhem		
ESCRICH-FONS	Esther	ROBERT	Anne-Marie		
FAURE-GIRARDIN	Cristel	ROS-NONO	Francette		
GLEYSES	Lison	ROUVILLAIN	Thierry		

#### Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à M. METIFEU Marc
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
FAURE-GIRARDIN	Cristel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
GLEYSES	Lison	Procuration à Mme OBIS Eliane
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 57

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur METIFEU Marc

Nombre de votants : 71

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'en date du **09 janvier 2023**, Madame Evelyne DABAN Maire et conseiller communautaire de la commune de Folcarde a posé sa démission aux fonctions de Maire et conseiller municipal.

Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, a accusé réception de ladite démission en date du **23 janvier 2023**.

Monsieur le Président rappelle que dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires seront désignés *dans l'ordre cette fois, non du tableau existant au moment de la vacance, mais du tableau établi à l'issue de l'élection du nouveau maire ou du nouvel adjoint*.

Donnant suite au conseil municipal du 11 février 2023, Monsieur le Président, informe le conseil communautaire que **Monsieur Antoine GUAGNO** a été élu Maire de la commune et conseiller communautaire titulaire, représentant la commune de Folcarde.

Monsieur le Président procède à l'installation de Monsieur Antoine GUAGNO en tant que conseiller communautaire titulaire des Terres du Lauragais représentant la commune de Folcarde.

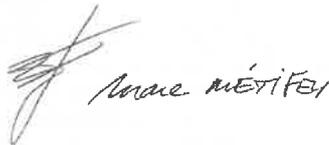
**Le Conseil de Communauté,**

**Où l'exposé de Monsieur le Président,**

- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Antoine GUAGNO en qualité de conseiller communautaire titulaire, représentant la commune de Folcarde.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- **ADRESSE** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance  
**METIFEU Marc**



Le Président,  
**PORTET Christian**



## Délibération N° DL2023\_031

### Objet - Désignation de membres de la CLECT - Communes d'Aignes - Avignonet Lauragais - Lanta et Villefranche de Lauragais

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

#### Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	PEDRERO	Roger
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	PEIRO	Marielle
BARRAU	Valery	FEDOU	Nicolas	PERA	Annie
BARTHES	Serge	FERLICOT	Laurent	PIC NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	FIGNES	Jean-Claude	PORTET	Christian
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUAGNO	Antoine	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	GUERRA	Olivier	RAMADE	Jean-Jacques
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	RAMOND	Patrice
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CANAL	Blandine	LATCHÉ	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CASSAN	Jean-Clément	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius	SAFFON	Sébastien
CAZELLES	Jean Pierre	MIR	Virginie	SIORAT	Florence
CAZENEUVE	Serge	MOUYON	Bruno	STEIMER	John
CESSES	Evelyne	MOUYSSET	Maryse	TOUJA	Michel
CLARET	Jean-Jacques	NAUTRE	Eva	VERCRUYSSSE	Sandrine
COLOMBIES	Christophe	NAVARRO	Karine		
CROUX	Christian	OBIS	Eliane		

#### Membres suppléants représentant un titulaire

CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent

#### Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	LEBRUN	Guillaume	ZANATTA	Rémy
BENETTI	Mireille	LELEU	Laurent		
CALMEIN	François	MAHCER	Abdelrani		
CALMETTES	Francis	MALMAISON	Patricia		
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PALLEJA	Patrick		
DARNAUD	Guy	REUSSER	Isabelle		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	RIAL	Guilhem		
ESCRICH-FONS	Esther	ROBERT	Anne-Marie		
FAURE-GIRARDIN	Cristel	ROS-NONO	Francette		
GLEYSES	Lison	ROUVILLAIN	Thierry		
IZARD	Christian	VIVIES	Sylvie		

#### Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à M. METIFEU Marc
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
FAURE-GIRARDIN	Cristel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
GLEYSES	Lison	Procuration à Mme OBIS Eliane
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 58

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur METIFEU Marc

Nombre de votants : 72

Vu les élections municipales intégrales partielles de la commune d'Avignonet Lauragais en date du 9 octobre 2022,

Vu la réinstallation du conseil municipal de la commune de Lanta en date du 28 octobre 2022, suite à la démission de Monsieur Marc MENGAUD,

Vu les élections municipales intégrales partielles de la commune de Villefranche de Lauragais en date du 20 novembre 2022,

Vu la réinstallation du conseil municipal de la commune d'Aignes en date du 12 décembre 2022, suite à la démission de Monsieur Gérard ROQUES,

Monsieur le Président informe le conseil communautaire, que suite aux élections municipales, s'étant tenues sur les communes d'Avignonet Lauragais, Lanta, Villefranche de Lauragais et Aignes, il convient d'installer de nouveaux membres titulaires et/ou suppléants pour les communes précitées.

Il rappelle les membres qui avaient été installés au cours du conseil communautaire par délibération N°DL2020\_149 « Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) » :

Commune	Titulaire	Suppléant
AIGNES	ROQUES Gérard	BRET jean
AVIGNONET LAURAGAIS	IZARD Gérard	FAURE Jacques
LANTA	MENGAUD Marc	RANC Florence
VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	MERCIER Christian	RAMADE Jean-Jacques

Monsieur le Président informe le conseil communautaire, qu'il convient de remplacer les membres suivants :

Commune	Titulaire	Suppléant
AIGNES	ROQUES Gérard	
AVIGNONET LAURAGAIS	IZARD Gérard	FAURE Jacques
LANTA	MENGAUD Marc	
VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	MERCIER Christian	

Donnant suite aux délibérations communales, Monsieur le Président informe le conseil communautaire, des membres désignés en remplacement :

Commune	Titulaire	Suppléant
AIGNES	ROQUES Gérard remplacé par Monsieur Patrice RAMOND	
AVIGNONET LAURAGAIS	IZARD Gérard remplacé par Monsieur Philippe LESCOUT	FAURE Jacques remplacé par Patrick BRESSOLLES
LANTA	MENGAUD Marc remplacé par Monsieur ESTIEU Sébastien	
VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	MERCIER Christian remplacé par Paul CANEVESE	

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de :

- **DE PROCLAMER les membres titulaires suivants :**

Monsieur Patrice RAMOND membre titulaire de la CLECT représentant la commune de Aignes

Monsieur Philippe LESCOUT membre titulaire de la CLECT représentant la commune d'Avignonet Lauragais

Monsieur Sébastien ESTIEU membre titulaire de la CLECT représentant la commune de Lanta

Monsieur Paul CANEVESE membre titulaire de la CLECT représentant la commune de Villefranche de Lauragais

- **DE PROCLAMER le membre suppléant suivant :**

Monsieur Patrick BRESSOLLES membre suppléant de la CLECT représentant la commune d'Avignonet Lauragais

**Le Conseil de Communauté,  
Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De **PROCLAMER** les membres titulaires suivants :  
Monsieur Patrice RAMOND membre titulaire de la CLECT représentant la commune de Aignes  
Monsieur Philippe LESCOUT membre titulaire de la CLECT représentant la commune d'Avignonet Lauragais  
Monsieur Sébastien ESTIEU membre titulaire de la CLECT représentant la commune de Lanta  
Monsieur Paul CANEVESE membre titulaire de la CLECT représentant la commune de Villefranche de Lauragais
- De **PROCLAMER** le membre suppléant suivant :  
Monsieur Patrick BRESSOLLES membre suppléant de la CLECT représentant la commune d'Avignonet Lauragais
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Secrétaire de séance  
METIFEU Marc**



**Le Président,  
PORTET Christian**



## Délibération N° DL2023\_032

### Objet - Clôture des Comptes de l'exercice 2022 - Office du Tourisme Intercommunal

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

#### Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	PEDRERO	Roger
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	PEIRO	Marielle
BARRAU	Valery	FEDOU	Nicolas	PERA	Annie
BARTHES	Serge	FERLICOT	Laurent	PIC NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	FIGNES	Jean-Claude	PORTET	Christian
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUAGNO	Antoine	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	GUERRA	Olivier	RAMADE	Jean-Jacques
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	RAMOND	Patrice
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CANAL	Blandine	LATCHÉ	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CASSAN	Jean-Clément	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius	SAFFON	Sébastien
CAZELLES	Jean Pierre	MIR	Virginie	SIORAT	Florence
CAZENEUVE	Serge	MOUYON	Bruno	STEIMER	John
CESSES	Evelyne	MOUYSET	Maryse	TOUJA	Michel
CLARET	Jean-Jacques	NAUTRE	Eva	VERCRUYSE	Sandrine
COLOMBIES	Christophe	NAVARRO	Karine		
CROUX	Christian	OBIS	Eliane		

#### Membres suppléants représentant un titulaire

CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent

#### Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	LEBRUN	Guillaume	ZANATTA	Rémy
BENETTI	Mireille	LELEU	Laurent		
CALMEIN	François	MAHCER	Abdelrani		
CALMETTES	Francis	MALMAISON	Patricia		
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PALLEJA	Patrick		
DARNAUD	Guy	REUSSER	Isabelle		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	RIAL	Guilhem		
ESCRICH-FONS	Esther	ROBERT	Anne-Marie		
FAURE-GIRARDIN	Cristel	ROS-NONO	Francette		
GLEYES	Lison	ROUVILLAIN	Thierry		
IZARD	Christian	VIVIES	Sylvie		

#### Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à M. METIFEU Marc
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
FAURE-GIRARDIN	Cristel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
GLEYES	Lison	Procuration à Mme OBIS Eliane
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 58

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur METIFEU Marc

Nombre de votants : 72

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14/03/2023

ID : 031-200071298-20230307-DL2023\_032-DE

SLOW

Monsieur le Président rappelle au conseil de communauté que conformément à l'article R133-16 du Code du Tourisme, il convient d'approuver le compte administratif de l'exercice écoulé de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial Office du Tourisme des Terres du Lauragais, suite à l'approbation et les délibérations n°001/2023, n°002/2023 et n°003/2023 du Comité de Direction de l'Office du Tourisme du 21 février 2023.

Monsieur le Président présente le compte administratif 2022 de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial Office du Tourisme des Terres du Lauragais et demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,**  
**Où l'exposé de Monsieur le Président,**  
**Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'**APPROUVER** les termes du compte administratif 2022 de l'Office du Tourisme des Terres du Lauragais, tel que présenté.
- D'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Secrétaire de séance**  
**METIFEU Marc**



**Le Président,**  
**PORTET Christian**



## Délibération N° DL2023\_033

### Objet - Budget Primitif de l'exercice 2023 - Office du Tourisme Intercommunal

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

#### Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	PEDRERO	Roger
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	PEIRO	Marielle
BARRAU	Valery	FEDOU	Nicolas	PERA	Annie
BARTHES	Serge	FERLICOT	Laurent	PIC NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	FIGNES	Jean-Claude	PORTET	Christian
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUAGNO	Antoine	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	GUERRA	Olivier	RAMADE	Jean-Jacques
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	RAMOND	Patrice
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CANAL	Blandine	LATCHÉ	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CASSAN	Jean-Clément	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius	SAFFON	Sébastien
CAZELLES	Jean Pierre	MIR	Virginie	SIORAT	Florence
CAZENEUVE	Serge	MOUYON	Bruno	STEIMER	John
CESSÉS	Evelyne	MOUYSET	Maryse	TOUJA	Michel
CLARET	Jean-Jacques	NAUTRE	Eva	VERCRUYSSÉ	Sandrine
COLOMBIES	Christophe	NAVARRO	Karine		
CROUX	Christian	OBIS	Eliane		

#### Membres suppléants représentant un titulaire

CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent

#### Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	LEBRUN	Guillaume	ZANATTA	Rémy
BENETTI	Mireille	LELEU	Laurent		
CALMEIN	François	MAHCER	Abdelrani		
CALMETTES	Francis	MALMAISON	Patricia		
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PALLEJA	Patrick		
DARNAUD	Guy	REUSSER	Isabelle		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	RIAL	Guilhem		
ESCRICH-FONS	Esther	ROBERT	Anne-Marie		
FAURE-GIRARDIN	Cristel	ROS-NONO	Francette		
GLEYESÉS	Lison	ROUVILLAIN	Thierry		
IZARD	Christian	VIVIES	Sylvie		

#### Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à M. METIFEU Marc
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
FAURE-GIRARDIN	Cristel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
GLEYESÉS	Lison	Procuration à Mme OBIS Eliane
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 58

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur METIFEU Marc

Nombre de votants : 72

Monsieur le Président rappelle que la préparation du budget de l'Office du Tourisme en EPIC est alignée sur les dispositions des articles du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) applicables aux collectivités, à savoir les articles L.1612-2, L.2221-5 et L.2312-1.

La procédure d'adoption du budget se fait donc de la façon suivante :

1. Le directeur présente au Comité de Direction de l'Office du Tourisme \*, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires ;
2. Le rapport du Directeur donne lieu à un débat au sein du Comité de Direction. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique : délibération 023/2022 du Comité de Direction de l'Office du Tourisme en date du 14 décembre 2022 ;
3. Le budget de l'Office du Tourisme en EPCI est adopté sur cette base par délibération du Comité de Direction avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique (ou avant le 30 avril de l'année de renouvellement des organes délibérants) : délibération N°004/2023 du Comité de Direction de l'Office du Tourisme en date du 21 février 2023 ;
4. Le budget adopté est transmis pour approbation à l'organe délibérant de l'EPCI qui fait connaître sa décision dans un délai de trente jours. En l'absence de décision expresse dans ce délai, le budget est considéré comme approuvé.

Monsieur le Président informe le conseil qu'afin d'obtenir l'équilibre budgétaire, l'Office du Tourisme des Terres du Lauragais sollicite donc à la Communauté de Communes des Terres du Lauragais l'octroi d'une dotation de fonctionnement d'un montant de 250 000 euros pour l'année 2023.

Monsieur le Président présente alors le budget primitif de l'exercice 2023, de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial de l'Office du Tourisme des Terres du Lauragais et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,**

**Où l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, décide avec un vote contre et 71 votes pour :**

- D'**APPROUVER** le budget primitif 2023 tel que présenté ainsi que l'octroi d'une dotation de fonctionnement d'un montant de 250 000 euros pour l'année 2023, sous réserve de l'adoption du Budget de Terres du Lauragais lors de l'assemblée délibérante du mois d'avril 2023.
- D'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance  
METIFEU Marc



Le Président,  
PORTET Christian



## Délibération N° DL2023\_034

### Objet - Adoption de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes des Terres du Lauragais et l'Office de Tourisme Intercommunal

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

#### Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	PEDRERO	Roger
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	PEIRO	Marielle
BARRAU	Valery	FEDOU	Nicolas	PERA	Annie
BARTHES	Serge	FERLICOT	Laurent	PIC NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	FIGNES	Jean-Claude	PORTET	Christian
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUAGNO	Antoine	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	GUERRA	Olivier	RAMADE	Jean-Jacques
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	RAMOND	Patrice
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CANAL	Blandine	LATCHÉ	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CASSAN	Jean-Clément	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius	SAFFON	Sébastien
CAZELLES	Jean Pierre	MIR	Virginie	SIORAT	Florence
CAZENEUVE	Serge	MOUYON	Bruno	STEIMER	John
CESES	Evelyne	MOUYSSET	Maryse	TOUJA	Michel
CLARET	Jean-Jacques	NAUTRE	Eva	VERCRUYSSSE	Sandrine
COLOMBIES	Christophe	NAVARRO	Karine		
CROUX	Christian	OBIS	Eliane		

#### Membres suppléants représentant un titulaire

CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent

#### Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	LEBRUN	Guillaume	ZANATTA	Rémy
BENETTI	Mireille	LELEU	Laurent		
CALMEIN	François	MAHCER	Abdelrani		
CALMETTES	Francis	MALMAISON	Patricia		
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PALLEJA	Patrick		
DARNAUD	Guy	REUSSER	Isabelle		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	RIAL	Guilhem		
ESCRICH-FONS	Esther	ROBERT	Anne-Marie		
FAURE-GIRARDIN	Cristel	ROS-NONO	Francette		
GLEYESSES	Lison	ROUVILLAIN	Thierry		
IZARD	Christian	VIVIES	Sylvie		

#### Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à M. METIFEU Marc
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
FAURE-GIRARDIN	Cristel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
GLEYESSES	Lison	Procuration à Mme OBIS Eliane
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 58

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur METIFEU Marc

Nombre de votants : 72

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, conformément au Code du tourisme, articles L133-1 à L133-3, la Communauté de Communes des Terres du Lauragais reconnaît avoir délégué les missions de service public d'accueil et d'information des touristes, de promotion touristique du territoire communautaire et des territoires adjacents, ainsi que la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local, à son Office de Tourisme communautaire. Il rappelle également la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle, délibérée (DL016/2022) en date du 29 Septembre 2022

Cette convention cadre est complétée chaque année par un avenant détaillant à minima le plan d'actions annuel. Il convient donc, comme le stipule la convention, de signer un avenant pour l'année 2023.

Le contenu de l'avenant 2023, peut se résumer ainsi :

- Présentation des résultats des actions conduites par l'Office de tourisme sur l'année 2022
- Recettes issues des activités commerciales prévisionnelles 2022 évaluées à 288 040€, réalisées à hauteur de 274 890.65€ dont CA boutique : 229 447.70 € et CA Réceptif : 45 412.95 €

Présentation du programme d'actions 2023 composé de 7 axes stratégiques autour du développement des pôles suivants :

1. Les animations et visites guidées
2. La boutique
3. La communication
4. Le service réceptif
5. La taxe de séjour
6. Les missions régaliennes
7. Les partenariats

- Objectifs financiers 2023 : Recettes commerciales prévisionnelles à hauteur de 266 550 €.
- Montant de la dotation annuelle à hauteur de 250 000 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,**

**Ouï l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, décide avec un vote contre et 71 votes pour :**

- D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté des Communes à signer l'avenant 2023 à la Convention d'objectifs et de moyens établi avec l'Office de Tourisme des Terres du Lauragais, dans les termes décrits ci-dessus,
- De PREVOIR le versement d'une dotation de 250 000€ au budget 2023,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Secrétaire de séance  
METIFEU Marc**

  
Marc METIFEU

**Le Président,  
PORTET Christian**



## Délibération N°DL2023\_035

**Objet - Petite Ville de Demain - Intégration de la commune de Nailloux au dispositif PVD par voie d'avenant à la convention cadre valant ORT**

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

### Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	PEDRERO	Roger
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	PEIRO	Marielle
BARRAU	Valery	FEDOU	Nicolas	PERA	Annie
BARTHES	Serge	FERICOT	Laurent	PIC NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	FIGNES	Jean-Claude	PORTET	Christian
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUAGNO	Antoine	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	GUERRA	Olivier	RAMADE	Jean-Jacques
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	RAMOND	Patrice
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CANAL	Blandine	LATCHÉ	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CASSAN	Jean-Clément	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius	SAFFON	Sébastien
CAZELLES	Jean Pierre	MIR	Virginie	SIORAT	Florence
CAZENEUVE	Serge	MOUYON	Bruno	STEIMER	John
CESSSES	Evelyne	MOUYSET	Maryse	TOUJA	Michel
CLARET	Jean-Jacques	NAUTRE	Eva	VERCRUYSSSE	Sandrine
COLOMBIES	Christophe	NAVARRO	Karine		
CROUX	Christian	OBIS	Eliane		

### Membres suppléants représentant un titulaire

CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent

### Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	LEBRUN	Guillaume	ZANATTA	Rémy
BENETTI	Mireille	LELEU	Laurent		
CALMEIN	François	MAHCER	Abdelrani		
CALMETTES	François	MALMAISON	Patricia		
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PALLEJA	Patrick		
DARNAUD	Guy	REUSSER	Isabelle		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	RIAL	Guilhem		
ESCRICH-FONS	Esther	ROBERT	Anne-Marie		
FAURE-GIRARDIN	Cristel	ROS-NONO	Francette		
GLEYSES	Lison	ROUVILLAIN	Thierry		
IZARD	Christian	VIVIES	Sylvie		

### Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à M. METIFEU Marc
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
FAURE-GIRARDIN	Cristel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
GLEYSES	Lison	Procuration à Mme OBIS Eliane
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 58

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur METIFEU Marc

Nombre de votants : 72

Monsieur le Président rappelle que les communes de Caraman et de Villefranche-de-Lauragais ainsi que la Communauté de Communes des Terres du Lauragais ont intégré le dispositif « Petites Villes de Demain » en date du 8 juin 2021, date de la signature de la convention d'adhésion.

Cette adhésion, au programme développé par l'Etat, engage les communes lauréates à élaborer un projet de territoire cohérent avec les spécificités communales et en adéquation avec les réflexions portées à l'échelle intercommunale. Ce projet de territoire ainsi que les actions en découlant, matérialisées par des fiches actions, s'inscrivent dans le document socle : l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).

Ce dispositif s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants, identifiées comme centralité de leur bassin de vie et qui nécessitent un besoin de redynamiser leur centre-ville. A l'échelle de Terres du Lauragais, Caraman et Villefranche-de-Lauragais remplissent ce rôle. La commune de Nailloux répondant également à ces critères, la DDT a proposé son intégration dans le dispositif.

En date du 28 décembre 2022, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a donné une suite favorable à l'adhésion de Nailloux au dispositif « Petites Villes de demain ».

Le Conseil communautaire, prend connaissance des termes de l'avenant à la convention d'adhésion, qui précise les caractéristiques, les besoins et les projets de la commune de Nailloux, qui met à jour les données et les projets sur les communes de Caraman et de Villefranche-de-Lauragais.

En termes d'ingénierie, l'avenant reprend, tel que stipulé dans la convention initiale, les missions du Chef de Projet (annexe 1). Ce dernier a été recruté pour piloter et animer les opérations de revitalisation sur les communes de Caraman et de Villefranche-de-Lauragais. L'avenant inscrit le recrutement d'un Volontaire Territorial en Administration (VTA). Ce dernier sera dédié aux missions d'accompagnement sur la commune de Nailloux (annexe 2 de l'avenant).

Une coordination entre les deux agents sera nécessaire pour mener à bien le dispositif à l'échelle de Terres du Lauragais.

Cette convention reste amendable par avenant en fonction des différentes contributions des partenaires signataires (Etat, Région, Département, Banque des Territoires...).

Monsieur le Président demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,**

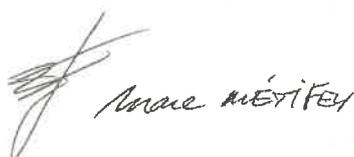
**Oùï l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, décide à avec un vote contre et 71 votes pour :**

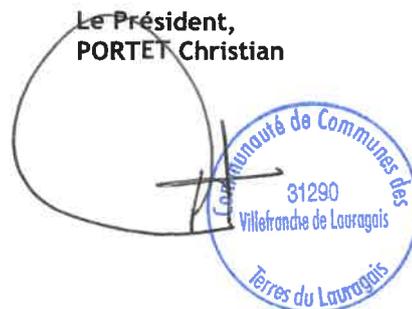
- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant à la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire,
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Secrétaire de séance**  
**METIFEU Marc**



**Le Président,**  
**PORTET Christian**



## Délibération N° DL2023\_036

### Objet - Fond l'OCCAL - Boulangers - Convention entre la Région Occitanie et la communauté de communes des Terres du Lauragais

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

#### Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	PEDRERO	Roger
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	PEIRO	Marielle
BARRAU	Valery	FEDOU	Nicolas	PERA	Annie
BARTHES	Serge	FERLICOT	Laurent	PIC NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	FIGNES	Jean-Claude	PORTET	Christian
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUAGNO	Antoine	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	GUERRA	Olivier	RAMADE	Jean-Jacques
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	RAMOND	Patrice
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CANAL	Blandine	LATCHÉ	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CASSAN	Jean-Clément	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CASTAGNE	Didier	MILHES	Marius	SAFFON	Sébastien
CAZELLES	Jean Pierre	MIR	Virginie	SIORAT	Florence
CAZENEUVE	Serge	MOUYON	Bruno	STEIMER	John
CESSSES	Evelyne	MOUYSET	Maryse	TOUJA	Michel
CLARET	Jean-Jacques	NAUTRE	Eva	VERCRUYSE	Sandrine
COLOMBIES	Christophe	NAVARRO	Karine		
CROUX	Christian	OBIS	Eliane		

#### Membres suppléants représentant un titulaire

CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent

#### Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	LEBRUN	Guillaume	ZANATTA	Rémy
BENETTI	Mireille	LELEU	Laurent		
CALMEIN	François	MAHCER	Abdelrani		
CALMETTES	Francis	MALMAISON	Patricia		
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PALLEJA	Patrick		
DARNAUD	Guy	REUSSER	Isabelle		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	RIAL	Guilhem		
ESCRICH-FONS	Esther	ROBERT	Anne-Marie		
FAURE-GIRARDIN	Cristel	ROS-NONO	Francette		
GLEYESSES	Lison	ROUVILLAIN	Thierry		
IZARD	Christian	VIVIES	Sylvie		

#### Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à M. METIFEU Marc
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
FAURE-GIRARDIN	Cristel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
GLEYESSES	Lison	Procuration à Mme OBIS Eliane
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 58

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur METIFEU Marc

Nombre de votants : 72

Monsieur le Président précise que, sous l'impulsion de Carole DELGA, la Région Occitanie a organisé le 12 janvier dernier, une réunion avec les représentants professionnels de la boulangerie-pâtisserie en Occitanie, les réseaux consulaires et les intercommunalités afin de trouver collectivement des solutions pour soutenir rapidement les artisans boulangers pâtisseries les plus touchés par l'explosion des prix de l'énergie. Après cette phase de concertation, la Région a décidé de débloquer 10 millions au total pour soutenir le commerce de proximité en zone rurale, dont un fonds d'urgence de 4 millions pour soutenir les artisans boulangers-pâtisseries les plus impactés, implantés en zone rurale, via la réactivation du dispositif L'OCCAL. L'aide régionale permettra de régler le reste à charge de la facture des boulangers-pâtisseries après déduction des aides de l'Etat, à hauteur de 50% maximum pour ceux situés dans les communautés de communes et 30% dans les agglomérations. Plafonné à 2000 euros. Une réunion technique a été organisée avec les intercommunalités qui le souhaitent, pour compléter l'aide régionale.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Terres du Lauragais, en date du 31 janvier 2023, a approuvé la réactivation du fond L'OCCAL pour les boulangers-pâtisseries et proposé de définir une enveloppe entre 25 000€ et 35 000€ sur le budget 2023.

Le 9 février 2023 s'est tenue la commission permanente de la Région Occitanie lors de laquelle elle a défini les modalités d'attribution.

Un modèle de convention entre la région et les EPCI a été établi pour la mise en place du dispositif exceptionnel.

Compte tenu du caractère d'urgence et de la typologie des tiers ciblés, ce dernier déroge au RGFR (Règlement de gestion des financements régionaux) sur les pièces devant constituer les demandes de financement :

- Etat des aides De Minimis attribuées les 3 dernières années,
- Liasse fiscale 2021,
- Factures énergétiques sur 2 mois consécutifs de référence 2021,
- Factures énergétiques sur 2 même mois de référence 2023,
- Attestations de régularité fiscale et sociale de moins de 30 jours,
- Extrait Kbis ou attestation d'existence de moins de 3 mois délivrée par la CMAR,
- RIB.

La communauté de communes des Terres du Lauragais s'adosse au règlement de la région susmentionnée.

La subvention prend la forme d'une subvention de fonctionnement forfaitaire qui correspond à : -50% du surcoût sur les deux mois considérés, après application des aides de l'Etat et de la Région Occitanie.

Une entreprise domiciliée sur notre territoire, bénéficiant de l'aide de la région, pourra de fait percevoir celle de la CC Terres du Lauragais. Cette dernière est plafonnée à 1 000 euros.

A noter que la Communauté de communes est également associée au courrier rédigé par Madame DELGA à destination de la 1ère Ministre visant à élargir le dispositif à d'autres professionnels : bouchers, charcutiers, traiteurs, blanchisseurs, menuisiers, charpentiers... insuffisamment soutenus par les mesures nationales mises en place au niveau de l'Etat.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,**

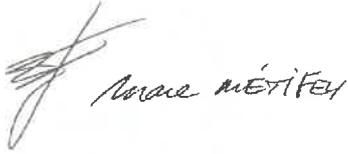
**Où l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention entre la Région et la communauté de communes des Terres du Lauragais pour la mise en place du « dispositif exceptionnel pour les artisans boulangers - crise énergétique », dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire,
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Secrétaire de séance**  
**METIFEU Marc**



**Le Président,**  
**PORTET Christian**



## Délibération N° DL2023\_037

### Objet - Droit de préemption un terrain sur le ZAE Val de Saune à Sainte-Foy-D'Aigrefeuille

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

#### Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	PEDRERO	Roger
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	PEIRO	Marielle
BARRAU	Valery	FEDOU	Nicolas	PERA	Annie
BARTHES	Serge	FERLICOT	Laurent	PIC NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	FIGNES	Jean-Claude	PORTET	Christian
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUAGNO	Antoine	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	GUERRA	Olivier	RAMADE	Jean-Jacques
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	RAMOND	Patrice
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CANAL	Blandine	LATCHE	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CASSAN	Jean-Clément	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius	SAFFON	Sébastien
CAZELLES	Jean Pierre	MIR	Virginie	SIORAT	Florence
CAZENEUVE	Serge	MOUYON	Bruno	STEIMER	John
CESSÉS	Evelyne	MOUYSET	Maryse	TOUJA	Michel
CLARET	Jean-Jacques	NAUTRE	Eva	VERCRUYSE	Sandrine
COLOMBIES	Christophe	NAVARRO	Karine		
CROUX	Christian	OBIS	Eliane		

#### Membres suppléants représentant un titulaire

CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent

#### Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	LEBRUN	Guillaume	ZANATTA	Rémy
BENETTI	Mireille	LELEU	Laurent		
CALMEIN	François	MAHCER	Abdelrani		
CALMETTES	Francis	MALMAISON	Patricia		
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PALLEJA	Patrick		
DARNAUD	Guy	REUSSER	Isabelle		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	RIAL	Guilhem		
ESCRICH-FONS	Esther	ROBERT	Anne-Marie		
FAURE-GIRARDIN	Cristel	ROS-NONO	Francette		
GLEYSES	Lison	ROUVILLAIN	Thierry		
IZARD	Christian	VIVIES	Sylvie		

#### Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à M. METIFEU Marc
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
FAURE-GIRARDIN	Cristel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
GLEYSES	Lison	Procuration à Mme OBIS Eliane
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 58

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur METIFEU Marc

Nombre de votants : 72

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles [L 210-1](#), [L 211-1](#) et suivants, [L 213-1](#) et suivants, [R 213-4](#) et suivants, [R 211-1](#) et suivants, et [L 300-1](#) ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Terres du Lauragais modifiés par une délibération n°DL2022\_121 du 27 septembre 2022 et la compétence en matière de développement économique ;

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée en mairie sous le n°03148023U0001, reçue le 13 janvier 2023, adressée par maître Guillaume AMOUROUX, notaire à QUINT-FONSEGRIVES (31130), en vue de la cession moyennant le prix de 110 000 €, d'un immeuble non bâti sise à 3 rue CAROLINE AIGLE, ZA Val de SAUNE, à Sainte-Foy-d'Aigrefeuille (31570) cadastrée section ZK n°151 d'une superficie totale de 1512 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur et Madame GELY Luc Myriam ;

Vu l'avis des domaines réceptionné le 22 février 2023 estimant le bien à 50 000 € ;

Vu la délibération du conseil municipal de Sainte-Foy-d'Aigrefeuille du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire d'exercer au nom de la Commune les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme et de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même Code ;

Vu la délibération du conseil municipal de Sainte-Foy-d'Aigrefeuille du 4 février 2023 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune ;

Vu l'arrêté municipal n°2023-01 de la Commune de Sainte-Foy-d'Aigrefeuille datant du 6 mars 2023 accordant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la Communauté de communes Terres du Lauragais à l'occasion de la vente objet de la présente préemption ;

#### **Considérant :**

Considérant qu'en application de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme, il convient d'exercer le droit de préemption sur le bien immeuble pour permettre la réalisation d'actions ou d'opérations visant à organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques ;

Considérant les orientations du schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation d'Occitanie ;

Considérant les orientations définies afin de conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires, exposés dans le PADD du Schéma de cohérence territoriale Pays Lauragais adopté en 2018 ;

Considérant les objectifs de conforter l'attractivité du territoire notamment en préservant et en favorisant l'implantation et l'accueil d'entreprises créatrices d'emploi sur le territoire, exposés dans le Schéma stratégique de développement des zones d'activités de la Communauté de Communes Terres du Lauragais adopté en avril 2022 ;

Considérant les orientations stratégiques définies et le projet d'extension de la zone d'activités de Sainte-Foy-d'Aigrefeuille qui devra répondre aux besoins d'entreprises commerciales, artisanales, tertiaires et de services, exposés dans le Schéma stratégique de développement des zones d'activités de la Communauté de Communes Terres du Lauragais adopté en avril 2022 ;

Considérant que le bien objet de la DIA est situé sur la zone d'activité de Sainte-Foy-d'Aigrefeuille ;

Considérant que la Communauté de Communes entend organiser le maintien et l'extension de l'activité économique de la SCI FMPP IMMO, société So'Vert Environnement, occupant la parcelle section ZK n°140 jouxtant la parcelle ZK n°151, en lui cédant cette parcelle qui est nécessaire au développement de cette société en croissance dont le nombre de salariés est passé de 2 à 7 sur ces dix dernières années ;

Considérant que la parcelle objet de la préemption est la seule non bâtie jouxtant les locaux actuels de la société et la dernière parcelle disponible sur la zone d'activité Val de Saune actuelle.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien objet de la DIA.

**Le Conseil de Communauté,**

**Oùï l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, décide avec 3 abstentions, un vote contre et 69 votes :**

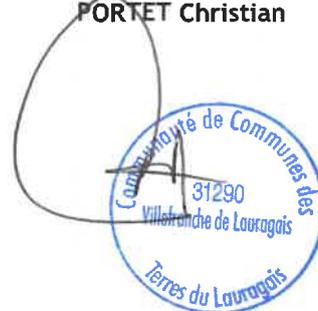
- D'EXERCER le droit de préemption urbain lui ayant été délégué par la Commune de Sainte-Foy-d'Aigrefeuille en vue de l'acquisition du bien sis sur la parcelle section ZK n° 151 situé au 3 rue Caroline Aigle, sur la ZAE Val de Saune située à Sainte-Foy-d'Aigrefeuille, d'une superficie de 1512 m<sup>2</sup> ;
- D'ACQUERIR le bien à un prix de 55 000 € net, supérieur de 10 % à l'estimation des Domaines ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire et en cas de refus du vendeur de céder son bien au prix proposé, de saisir la juridiction compétente en matière d'expropriation afin de fixer le prix de la cession ;
- D'INSCRIRE la préemption sur le registre des préemptions et d'informer le vendeur qu'il dispose d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente offre ;
- D'INSCRIRE les crédits au budget 2023 ;
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité et de notifier la présente délibération au vendeur, à l'acquéreur et au notaire ;

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance  
METIFEU Marc



Le Président,  
PORTET Christian



## Délibération N° DL2023\_038

### Objet - Rapport d'orientation budgétaire 2023

*L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.*

#### Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	PIC NARDESE	Lina
AVERSENG	Pierre	FERLICOT	Laurent	PORTET	Christian
BARRAU	Valery	FIGNES	Jean-Claude	POUILLES	Emmanuel
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUS	Thierry
BIGNON	Christine	GUAGNO	Antoine	RAMADE	Jean-Jacques
BODIN	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RAMOND	Patrice
BOMBAIL	Jean-Pierre	KONDRYSZYN	Serge	RANC	Florence
BOURGAREL	Roger	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
BREIL	Christophe	LATCHE	Catherine	RUFFAT	Daniel
CAMINADE	Christian	METIFEU	Marc	SAFFON	Sébastien
CANAL	Blandine	MILHES	Marius	SIORAT	Florence
CASSAN	Jean-Clément	MIR	Virginie	STEIMER	John
CASTAGNÉ	Didier	MOUYON	Bruno	TOUJA	Michel
CAZELLES	Jean Pierre	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSSSE	Sandrine
CAZENEUVE	Serge	NAUTRE	Eva	RUFFAT	Daniel
CESSSES	Evelyne	NAVARRO	Karine		
CLARET	Jean-Jacques	OBIS	Eliane		
CROUX	Christian	PEDRERO	Roger		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PEIRO	Marielle		
De La PANOUSE	Geoffroy	PERA	Annie		

#### Membres suppléants représentant un titulaire

CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent

#### Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GLEYSSES	Lison	ROS-NONO	Francette
BENETTI	Mireille	GUERRA	Olivier	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BRESSOLLES	Pierre	IZARD	Christian	ROUVILLAIN	Thierry
CALMEIN	François	LEBRUN	Guillaume	VIVIES	Sylvie
CALMETTES	Francis	LELEU	Laurent	ZANATTA	Rémy
CASES	Françoise	MAHCER	Abdelrani		
COLOMBIES	Christophe	MALMAISON	Patricia		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MIQUEL	Laurent		
DARNAUD	Guy	PALLEJA	Patrick		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	REUSSER	Isabelle		
ESCRICH-FONS	Esther	RIAL	Guilhem		
FAURE-GIRARDIN	Cristel	ROBERT	Anne-Marie		

#### Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à M. METIFEU Marc
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
FAURE-GIRARDIN	Cristel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
GLEYSSES	Lison	Procuration à Mme OBIS Eliane
GUERRA	Olivier	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 54

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur METIFEU Marc

Nombre de votants : 69

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire, l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédent l'examen du budget primitif.

Il porte sur les orientations générales à tenir pour l'exercice considéré et, éventuellement les exercices suivants.

Le débat budgétaire n'a pas, lui-même, de caractère décisionnel.

Monsieur le président présente les éléments du débat d'orientation budgétaire 2023.

**Définition des orientations stratégiques sur 5 axes :**

- Terminer en 2023 les programmes d'investissement en cours (cf. annexe 2)
- Continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement dans ce contexte de crise économique difficile
- Etudier la mise en place de leviers financiers entre les communes et l'intercommunalité. (Solidarité territoriale)
- Mener des actions pour dégager une capacité d'autofinancement plus importante. (Permettre la réalisation de projets d'investissements sans recours systématique à l'emprunt)
- Mise en œuvre des décisions prises sur les compétences de l'intercommunalité et recalculer en fonction les montants des charges transférées. (Coûts induits)

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de la présentation du rapport 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance  
METIFEU Marc



Le Président,  
PORTET Christian



## Délibération N° DL2023\_039

### Objet - Délégation de compétence de services de covoiturage en vue d'une expérimentation entre la Région Occitanie et la communauté de communes des Terres du Lauragais

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

#### Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	PIC NARDESE	Lina
AVERSENG	Pierre	FERLICOT	Laurent	PORTET	Christian
BARRAU	Valery	FIGNES	Jean-Claude	POUILLES	Emmanuel
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUS	Thierry
BIGNON	Christine	GUAGNO	Antoine	RAMADE	Jean-Jacques
BODIN	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RAMOND	Patrice
BOMBAIL	Jean-Pierre	KONDRYSZYN	Serge	RANC	Florence
BOURGAREL	Roger	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
BREIL	Christophe	LATCHÉ	Catherine	RUFFAT	Daniel
CAMINADE	Christian	METIFEU	Marc	SAFFON	Sébastien
CANAL	Blandine	MILHES	Marius	SIORAT	Florence
CASSAN	Jean-Clément	MIR	Virginie	STEIMER	John
CASTAGNÉ	Didier	MOUYON	Bruno	TOUJA	Michel
CAZELLES	Jean Pierre	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSSSE	Sandrine
CAZENEUVE	Serge	NAUTRE	Eva	RUFFAT	Daniel
CESSSES	Evelyne	NAVARRO	Karine		
CLARET	Jean-Jacques	OBIS	Eliane		
CROUX	Christian	PEDRERO	Roger		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PEIRO	Marielle		
De La PANOUSE	Geoffroy	PERA	Annie		

#### Membres suppléants représentant un titulaire

CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent

#### Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GLEYES	Lison	ROS-NONO	Francette
BENETTI	Mireille	GUERRA	Olivier	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BRESSOLLES	Pierre	IZARD	Christian	ROUVILLAIN	Thierry
CALMEIN	François	LEBRUN	Guillaume	VIVIES	Sylvie
CALMETTES	François	LELEU	Laurent	ZANATTA	Rémy
CASES	Françoise	MAHCER	Abdelrani		
COLOMBIES	Christophe	MALMAISON	Patricia		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MIQUEL	Laurent		
DARNAUD	Guy	PALLEJA	Patrick		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	REUSSER	Isabelle		
ESCRICH-FONS	Esther	RIAL	Guilhem		
FAURE-GIRARDIN	Cristel	ROBERT	Anne-Marie		

#### Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à M. METIFEU Marc
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
FAURE-GIRARDIN	Cristel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
GLEYES	Lison	Procuration à Mme OBIS Eliane
GUERRA	Olivier	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 54

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur METIFEU Marc

Nombre de votants : 69

Monsieur le Président rappelle que la Région Occitanie est l'autorité organisatrice des mobilités sur le territoire de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais. La Région est donc la seule compétente dans le cadre de l'organisation des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou la contribution au développement de ces usages.

Monsieur le Président précise que Terres du Lauragais souhaite s'engager dans la co-construction et l'expérimentation de lignes de covoiturage dans le cadre du programme ACOTE. Afin de continuer la suite du programme, il est nécessaire de signer une convention de délégation de compétence avec la Région Occitanie.

Cette convention vise à ce que la Région Occitanie « délègue à la Communauté de Communes des Terres du Lauragais, une partie de l'organisation des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur et nécessaire au développement de ces usages, à savoir :

*L'organisation d'un service d'une ou plusieurs lignes de covoiturage correspondant à un service d'intérêt public selon un périmètre défini en Article 2 pour une durée maximale de (18) dix-huit mois prévue à l'article 3 incluant un diagnostic dans les conditions prévues à l'Article 6. ».*

Monsieur le Président demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,**

**Oùï l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, décide avec 3 abstentions et 66 votes pour :**

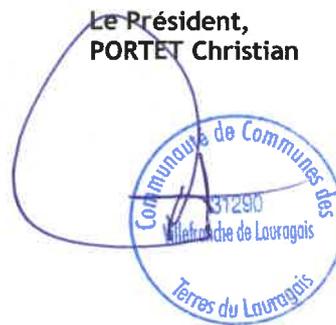
- **D'APPROUVER** la délégation de compétence de la Région afin de coconstruire et d'expérimenter des lignes de covoiturage dans le cadre du programme ACOTE,
- De **MANDATER** Monsieur le Président à signer la convention de délégation de compétence de services de covoiturage en vue d'une expérimentation entre la Région Occitanie et la Communauté de Communes des Terres du Lauragais, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Secrétaire de séance**  
**METIFEU Marc**



**Le Président,**  
**PORTET Christian**



## Délibération N° DL2023\_040

### Objet - Convention de partenariat en faveur du covoiturage dans le cadre du programme CEE ACOTE

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

#### Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FEDOU	Nicolas	PIC NARDESE	Lina
AVERSENG	Pierre	FERLICOT	Laurent	PORTET	Christian
BARRAU	Valery	FIGNES	Jean-Claude	POUILLES	Emmanuel
BARTHES	Serge	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUS	Thierry
BIGNON	Christine	GUAGNO	Antoine	RAMADE	Jean-Jacques
BODIN	Pierre	HEBRARD	Gilbert	RAMOND	Patrice
BOMBAIL	Jean-Pierre	KONDRYSZYN	Serge	RANC	Florence
BOURGAREL	Roger	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
BREIL	Christophe	LATCHÉ	Catherine	RUFFAT	Daniel
CAMINADE	Christian	METIFEU	Marc	SAFFON	Sébastien
CANAL	Blandine	MILHES	Marius	SIORAT	Florence
CASSAN	Jean-Clément	MIR	Virginie	STEIMER	John
CASTAGNÉ	Didier	MOUYON	Bruno	TOUJA	Michel
CAZELLES	Jean Pierre	MOUYSET	Maryse	VERCRUYSE	Sandrine
CAZENEUVE	Serge	NAUTRE	Eva	RUFFAT	Daniel
CESSSES	Evelyne	NAVARRO	Karine		
CLARET	Jean-Jacques	OBIS	Eliane		
CROUX	Christian	PEDRERO	Roger		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PEIRO	Marielle		
De La PANOUSE	Geoffroy	PERA	Annie		

#### Membres suppléants représentant un titulaire

CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent

#### Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	GLEYES	Lison	ROS-NONO	Francette
BENETTI	Mireille	GUERRA	Olivier	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
BRESSOLLES	Pierre	IZARD	Christian	ROUVILLAIN	Thierry
CALMEIN	François	LEBRUN	Guillaume	VIVIES	Sylvie
CALMETTES	Francis	LELEU	Laurent	ZANATTA	Rémy
CASES	Françoise	MAHCER	Abdelrani		
COLOMBIES	Christophe	MALMAISON	Patricia		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MIQUEL	Laurent		
DARNAUD	Guy	PALLEJA	Patrick		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	REUSSER	Isabelle		
ESCRICH-FONS	Esther	RIAL	Guilhem		
FAURE-GIRARDIN	Cristel	ROBERT	Anne-Marie		

#### Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à M. METIFEU Marc
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
FAURE-GIRARDIN	Cristel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
GLEYES	Lison	Procuration à Mme OBIS Eliane
GUERRA	Olivier	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 54

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur METIFEU Marc

Nombre de votants : 69

Monsieur le Président rappelle que des réunions de travail sur la mobilité auxquelles étaient invités l'ensemble des maires et conseillers communautaires se sont tenues pour chacun des trois secteurs aux dates suivantes :

- Secteur Nord le 14 février 2022
- Secteur Centre le 21 mars 2022
- Secteur Sud le 5 avril 2022

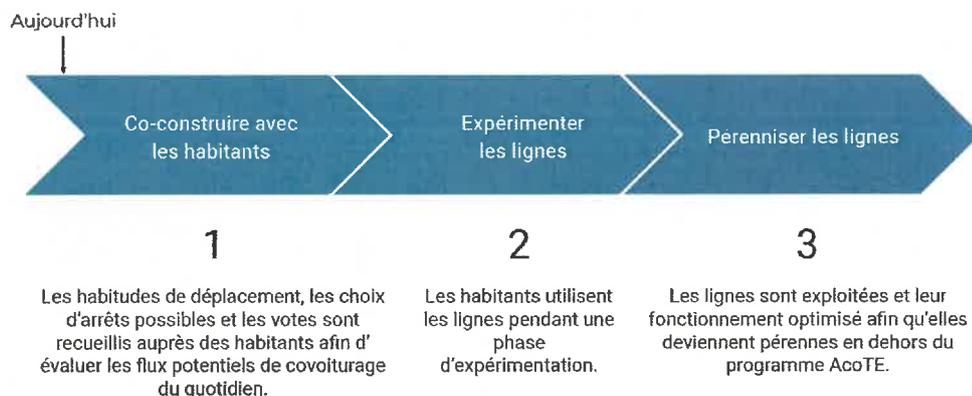
Lors de ces réunions était présenté le programme ACOTE qui consiste en l'expérimentation de lignes de covoiturage. Les élus présents étaient invités à se prononcer sur l'intégration de Terres du Lauragais dans ce programme pour une année, laquelle est entièrement financée par le dispositif des certificats d'économie d'énergie. Lors de chacune des 3 réunions les élus se sont montrés favorables à intégrer le dispositif pour les phases de co-construction et d'expérimentation des lignes de covoiturage.

Le programme ACOTE a aussi été présenté lors de la conférence des maires du 28 juin 2022 et il a été intégré à la feuille de route sur la mobilité.

Enfin une formation aux enjeux du covoiturage lors de laquelle le dispositif ACOTE a été présenté de manière détaillée s'est tenue le 8 novembre 2022.

Monsieur le Président rappelle que le programme ACOTE consiste en la mise en place de lignes de covoiturations fonctionnant comme des lignes de bus c'est-à-dire avec un tracé et des arrêts bien définis puis il donne les grandes étapes de la démarche :

## Rappel des grandes étapes de la démarche



Monsieur le Président précise qu'afin de poursuivre la phase de co-construction puis d'expérimenter des lignes, il est nécessaire de signer une convention de partenariat avec le groupement d'acteurs qui porte le programme ACOTE :

- Certinergy & solutions
- ANPP
- La roue verte

Cette convention vise à définir le périmètre de l'accompagnement du groupement d'acteurs prévu par le programme et à définir les modalités du financement des actions prévues par le programme et réalisées par Terres du Lauragais.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,**

**Où l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré, décide avec 2 abstentions et 67 votes pour :**

- **D'APPROUVER** la poursuite de la phase de co-construction des lignes de covoiturage,

- De **MANDATER** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat en faveur du covoiturage dans le cadre du programme CEE « ACOTE », dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance  
METIFEU Marc



Le Président,  
PORTET Christian



## Délibération N° DL2023\_041

### Objet - Accroissement Temporaire d'Activité

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

#### Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FIGNES	Jean-Claude	POUS	Thierry
AVERSENG	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	RAMADE	Jean-Jacques
BARTHES	Serge	GUAGNO	Antoine	RAMOND	Patrice
BIGNON	Christine	HEBRARD	Gilbert	RANC	Florence
BODIN	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	ROUGÉ	Cédric
BOMBAIL	Jean-Pierre	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
BOURGAREL	Roger	LATCHÉ	Catherine	SAFFON	Sébastien
BREIL	Christophe	METIFEU	Marc	SIORAT	Florence
CAMINADE	Christian	MILHES	Marius	STEIMER	John
CASSAN	Jean-Clément	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
CASTAGNÉ	Didier	MOUYON	Bruno	VERCRUYSSÉ	Sandrine
CAZELLES	Jean Pierre	MOUYSET	Maryse		
CAZENEUVE	Serge	NAUTRE	Eva		
CESSÉS	Evelyne	OBIS	Eliane		
CLARET	Jean-Jacques	PEDRERO	Roger		
CROUX	Christian	PEIRO	Marielle		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PERA	Annie		
De La PANOUSE	Geoffroy	PIC NARDESE	Lina		
FEDOU	Nicolas	PORTET	Christian		
FERLICOT	Laurent	POUILLES	Emmanuel		

#### Membres suppléants représentant un titulaire

CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent

#### Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	ESCRICH-FONS	Esther	REUSSER	Isabelle
BARRAU	Valery	FAURE-GIRARDIN	Cristel	RIAL	Guilhem
BENETTI	Mireille	GLEYES	Lison	ROBERT	Anne-Marie
BRESSOLLES	Pierre	GUERRA	Olivier	ROS-NONO	Francette
CALMEIN	François	IZARD	Christian	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CALMETTES	François	LEBRUN	Guillaume	ROUVILLAIN	Thierry
CANAL	Blandine	LELEU	Laurent	VIVIES	Sylvie
CASES	Françoise	MAHCER	Abdelrani	ZANATTA	Rémy
COLOMBIES	Christophe	MALMAISON	Patricia		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MIQUEL	Laurent		
DARNAUD	Guy	NAVARRO	Karine		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick		

#### Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à M. METIFEU Marc
CANAL	Blandine	Procuration à M. BOMBAIL Jean-Pierre
FAURE-GIRARDIN	Cristel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
GLEYES	Lison	Procuration à Mme OBIS Eliane
GUERRA	Olivier	Procuration à M. HEBRARD Gilbert
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 52

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur METIFEU Marc

Nombre de votants : 67

Conformément à la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée et notamment son article 3 (1°), il est nécessaire de prendre des délibérations au cas par cas autorisant le recrutement d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour l'exécution d'une tâche occasionnelle, précisément définie et non durable, ne relevant pas de l'activité normale et permanente de la collectivité. La modification imprévue de l'activité de la collectivité nécessite le recrutement d'un ou plusieurs agents par contrat à durée déterminée pour une durée strictement limitée à l'accomplissement de travaux justifiés par cette surcharge de travail.

Le président propose de prendre une délibération pour les cas suivants :

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Nbre	Validité du poste	Durée hebdomadaire
Sociale	Cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants	A	3	12 mois maximum	35h00
Médico-Sociale	Cadre d'emploi des Puéricultrices	A	1	12 mois maximum	35h00

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur la création de ces postes contractuels. Il indique par ailleurs que les crédits afférents seront prévus au Budget Primitif 2023.

Monsieur le Président propose d'assurer la charge de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leurs profils. Les rémunérations seront limitées aux indices terminaux des grades de référence adaptés aux emplois concernés.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil de Communauté,**  
**Où l'exposé de Monsieur le Président,**  
**Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'**APPROUVER** les créations de postes tels que présentées ci-dessus.
- De **DONNER** mandat à Monsieur le Président pour toutes décisions nécessaires en rapport avec ces recrutements et ses rémunérations étant précisé que ces derniers seront limités aux indices terminaux des grades de référence adaptés aux emplois concernés dont les crédits seront prévus au Budget 2023.
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Secrétaire de séance**  
**METIFEU Marc**



**Le Président,**  
**PORTET Christian**



## Délibération N° DL2023\_042 Objet - Emplois Permanents

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

### Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FIGNES	Jean-Claude	RAMADE	Jean-Jacques
AVERSENG	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	RAMOND	Patrice
BARTHES	Serge	GUAGNO	Antoine	RANC	Florence
BIGNON	Christine	KONDRYSZYN	Serge	ROUGÉ	Cédric
BODIN	Pierre	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
BOMBAIL	Jean-Pierre	LATCHÉ	Catherine	SAFFON	Sébastien
BOURGAREL	Roger	METIFEU	Marc	SIORAT	Florence
BREIL	Christophe	MILHES	Marius	STEIMER	John
CAMINADE	Christian	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
CASSAN	Jean-Clément	MOUYON	Bruno	VERCRUYSSSE	Sandrine
CASTAGNÉ	Didier	MOUYSET	Maryse		
CAZELLES	Jean Pierre	NAUTRE	Eva		
CAZENEUVE	Serge	OBIS	Eliane		
CESSES	Evelyne	PEDRERO	Roger		
CLARET	Jean-Jacques	PEIRO	Marielle		
CROUX	Christian	PERA	Annie		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PIC NARDESE	Lina		
De La PANOUSE	Geoffroy	PORTET	Christian		
FEDOU	Nicolas	POUILLES	Emmanuel		
FERLICOT	Laurent	POUS	Thierry		

### Membres suppléants représentant un titulaire

CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent

### Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	ESCRICH-FONS	Esther	PALLEJA	Patrick
BARRAU	Valery	FAURE-GIRARDIN	Cristel	REUSSER	Isabelle
BENETTI	Mireille	GLEYES	Lison	RIAL	Guilhem
BRESSOLLES	Pierre	GUERRA	Olivier	ROBERT	Anne-Marie
CALMEIN	François	HEBRARD	Gilbert	ROS-NONO	Francette
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CANAL	Blandine	LEBRUN	Guillaume	ROUVILLAIN	Thierry
CASES	Françoise	LELEU	Laurent	VIVIES	Sylvain
COLOMBIES	Christophe	MAHCER	Abdelrani	ZANATTA	Rémy
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MALMAISON	Patricia		
DARNAUD	Guy	MIQUEL	Laurent		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	NAVARRO	Karine		

### Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à M. METIFEU Marc
CANAL	Blandine	Procuration à M. BOMBAIL Jean-Pierre
FAURE-GIRARDIN	Cristel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
GLEYES	Lison	Procuration à Mme OBIS Eliane
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 51

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur METIFEU Marc

Nombre de votants : 65

Continuant la séance, Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le Président propose de créer des emplois permanents comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Cat	Nbre	Durée hebdomadaire
Médico-Sociale	Cadre d'emploi des Auxiliaires de Puériculture	B	3	35h00
Administrative	Cadre d'emploi des Attaché	A	1	35h00
	Cadre d'Emploi des Adjoint Administratifs	C	1	35h00
Technique	Cadre d'emploi des Ingénieurs	A	1	35h00
	Cadre d'emploi des Techniciens	B	2	35h00
	Cadre d'emploi des Adjoint Techniques	C	2	35h00

Monsieur le Président demande aux membres présents de se prononcer sur ces créations d'emplois permanents dont les crédits seront prévus au budget primitif 2023. Il précise ensuite que si les emplois en question ne sont pas pourvus par des fonctionnaires, ils pourront être occupés par des agents contractuels en application des articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

**Le Conseil de Communauté,**  
Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la création des emplois permanents tel que présentés ci-dessus, dont les crédits seront prévus au budget 2023.
- De DONNER mandat à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance  
METIFEU Marc



Le Président,  
PORTET Christian



## Délibération N° DL2023\_043

### Objet - Diminution horaire d'un emploi permanent d'éducateur de jeunes enfants au département petite enfance

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

#### Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	PEDRERO	Roger
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	PEIRO	Marielle
BARRAU	Valery	FEDOU	Nicolas	PERA	Annie
BARTHES	Serge	FERLICOT	Laurent	PIC NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	FIGNES	Jean-Claude	PORTET	Christian
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUAGNO	Antoine	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	GUERRA	Olivier	RAMADE	Jean-Jacques
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	RAMOND	Patrice
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CANAL	Blandine	LATCHÉ	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CASSAN	Jean-Clément	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CASTAGNE	Didier	MILHES	Marius	SAFFON	Sébastien
CAZELLES	Jean Pierre	MIR	Virginie	SIORAT	Florence
CAZENEUVE	Serge	MOUYON	Bruno	STEIMER	John
CESSÉS	Evelyne	MOUYSET	Maryse	TOUJA	Michel
CLARET	Jean-Jacques	NAUTRE	Eva	VERCRUYSE	Sandrine
COLOMBIES	Christophe	NAVARRO	Karine		
CROUX	Christian	OBIS	Eliane		

#### Membres suppléants représentant un titulaire

CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent

#### Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	LEBRUN	Guillaume	ZANATTA	Rémy
BENETTI	Mireille	LELEU	Laurent		
CALMEIN	François	MAHCER	Abdelrani		
CALMETTES	Francis	MALMAISON	Patricia		
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PALLEJA	Patrick		
DARNAUD	Guy	REUSSER	Isabelle		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	RIAL	Guilhem		
ESCRICH-FONS	Esther	ROBERT	Anne-Marie		
FAURE-GIRARDIN	Cristel	ROS-NONO	Francette		
GLEYSES	Lison	ROUVILLAIN	Thierry		
IZARD	Christian	VIVIES	Sylvie		

#### Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à M. METIFEU Marc
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
FAURE-GIRARDIN	Cristel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
GLEYSES	Lison	Procuration à Mme OBIS Eliane
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 58

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur METIFEU Marc

Nombre de votants : 72

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur le Président expose la nécessité de diminuer la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent d'éducateur(trice) de jeunes enfants à temps complet pour le bon fonctionnement du service.

Il précise que cet emploi à 35 heures est réparti sur deux missions distinctes 17h30 au RPE et 17h30 au LAEP.

Il indique ensuite que le poste sera diminué de moitié, ce poste passera donc à 17h30 sur les missions du LAEP.

Il précise que cette diminution d'horaire est passée en Comité Social Territorial le 6 mars 2023 et qu'elle a été approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Président demande aux membres présents de se prononcer sur la diminution de la durée hebdomadaire de cet emploi permanent d'EJE comme énoncé ci-dessus, il précise que cette diminution d'horaire nécessite la suppression du poste à 35h et la création d'un poste d'EJE à 17h30 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

**Le Conseil de Communauté,  
Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** la diminution de la durée hebdomadaire du poste d'EJE comme énoncé ci-dessus.
- **D'APPROUVER** la suppression de ce poste à 35h00 et la création d'un poste d'EJE à 17h30.
- De **DONNER** mandat à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Secrétaire de séance  
METIFEU Marc**

**Le Président,  
PORTET Christian**



## Délibération N° DL2023\_044 Objet - Itinérance du LAEP

*L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.*

### Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	FIGNES	Jean-Claude	RAMADE	Jean-Jacques
AVERSENG	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	RAMOND	Patrice
BARTHES	Serge	GUAGNO	Antoine	RANC	Florence
BIGNON	Christine	KONDRYSZYN	Serge	ROUGÉ	Cédric
BODIN	Pierre	LABATUT	David	RUFFAT	Daniel
BOMBAIL	Jean-Pierre	LATCHÉ	Catherine	SAFFON	Sébastien
BOURGAREL	Roger	METIFEU	Marc	SIORAT	Florence
BREIL	Christophe	MILHES	Marius	STEIMER	John
CAMINADE	Christian	MIR	Virginie	TOUJA	Michel
CASSAN	Jean-Clément	MOUYON	Bruno	VERCRUYSSÉ	Sandrine
CASTAGNÉ	Didier	MOUSSET	Maryse		
CAZELLES	Jean Pierre	NAUTRE	Eva		
CAZENEUVE	Serge	OBIS	Eliane		
CESSES	Evelyne	PEDRERO	Roger		
CLARET	Jean-Jacques	PEIRO	Marielle		
CROUX	Christian	PERA	Annie		
De LAPLAGNOLLE	Axel	PIC NARDESE	Lina		
De La PANOUSE	Geoffroy	PORTET	Christian		
FEDOU	Nicolas	POUILLES	Emmanuel		
FERLICOT	Laurent	POUS	Thierry		

### Membres suppléants représentant un titulaire

CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent

### Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	ESCRICH-FONS	Esther	PALLEJA	Patrick
BARRAU	Valery	FAURE-GIRARDIN	Cristel	REUSSER	Isabelle
BENETTI	Mireille	GLEYES	Lison	RIAL	Guilhem
BRESSOLLES	Pierre	GUERRA	Olivier	ROBERT	Anne-Marie
CALMEIN	François	HEBRARD	Gilbert	ROS-NONO	Francette
CALMETTES	Francis	IZARD	Christian	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CANAL	Blandine	LEBRUN	Guillaume	ROUVILLAIN	Thierry
CASES	Françoise	LELEU	Laurent	VIVIES	Sylvie
COLOMBIES	Christophe	MAHCER	Abdelrani	ZANATTA	Rémy
DAYMIER	Marie-Gabrielle	MALMAISON	Patricia		
DARNAUD	Guy	MIQUEL	Laurent		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	NAVARRO	Karine		

### Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à M. METIFEU Marc
CANAL	Blandine	Procuration à M. BOMBAIL Jean-Pierre
FAURE-GIRARDIN	Cristel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
GLEYES	Lison	Procuration à Mme OBIS Eliane
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 51

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur METIFEU Marc

Nombre de votants : 65

Monsieur le Président expose le travail effectué par le Département Petite Enfance sur la proposition de réorganisation du LAEP durant l'année 2023 en le déployant sur tout le territoire sans recrutement supplémentaire conformément au souhait de la majorité des élus exprimé en conférence des maires.

Il précise que ce point fait l'objet d'une présentation en instance paritaire (CST) du 6 mars 2023, qui a émis un avis favorable.

Mr le Président ouvre le débat et demande aux membres du conseil communautaire de se prononcer sur cette réorganisation de service.

**Le Conseil de Communauté,**  
**Où l'exposé de Monsieur le Président,**  
**Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'**APPROUVER** le déploiement sur tout le territoire du LAEP.
- De **DONNER** mandat à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Secrétaire de séance**  
**METIFEU Marc**



**Le Président,**  
**PORTET Christian**



## Délibération N° DL2023\_045 Objet - Mise à jour des organigrammes

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

### Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	PEDRERO	Roger
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	PEIRO	Marielle
BARRAU	Valery	FEDOU	Nicolas	PERA	Annie
BARTHES	Serge	FERLICOT	Laurent	PIC NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	FIGNES	Jean-Claude	PORTET	Christian
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUAGNO	Antoine	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	GUERRA	Olivier	RAMADE	Jean-Jacques
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	RAMOND	Patrice
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CANAL	Blandine	LATCHÉ	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CASSAN	Jean-Clément	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CASTAGNÉ	Didier	MILHES	Marius	SAFFON	Sébastien
CAZELLES	Jean Pierre	MIR	Virginie	SIORAT	Florence
CAZENEUVE	Serge	MOUYON	Bruno	STEIMER	John
CESSES	Evelyne	MOUYSSET	Maryse	TOUJA	Michel
CLARET	Jean-Jacques	NAUTRE	Eva	VERCRUYSE	Sandrine
COLOMBIES	Christophe	NAVARRO	Karine		
CROUX	Christian	OBIS	Eliane		

### Membres suppléants représentant un titulaire

CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent

### Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	LEBRUN	Guillaume	ZANATTA	Rémy
BENETTI	Mireille	LELEU	Laurent		
CALMEIN	François	MAHCER	Abdelrani		
CALMETTES	Francis	MALMAISON	Patricia		
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PALLEJA	Patrick		
DARNAUD	Guy	REUSSER	Isabelle		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	RIAL	Guilhem		
ESCRICH-FONS	Esther	ROBERT	Anne-Marie		
FAURE-GIRARDIN	Cristel	ROS-NONO	Francette		
GLEYES	Lison	ROUVILLAIN	Thierry		
IZARD	Christian	VIVIES	Sylvie		

### Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à M. METIFEU Marc
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
FAURE-GIRARDIN	Cristel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
GLEYES	Lison	Procuration à Mme OBIS Eliane
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 58

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur METIFEU Marc

Nombre de votants : 72

Monsieur le Président propose aux membres présents la mise à jour des organigrammes des Terres du Lauragais au 1<sup>er</sup> mars 2023.

Monsieur le Président informe les membres présents que les organigrammes actualisés ont été présentés au Comité Social Territorial le 6 mars 2023 qui a émis un avis favorable.

**Le Conseil de Communauté,  
Où l'exposé de Monsieur le Président,**

- **PREND ACTE** de la mise à jour des organigrammes à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 tels que présentés ci-dessus, dont les exemplaires sont annexés à la présente délibération.
- **DONNE** mandat à Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.
- **ADRESSE** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Secrétaire de séance  
METIFEU Marc**

**Le Président,  
PORTET Christian**



## Délibération N° DL2023\_046

### Objet - Renouvellement de la Convention d'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Haute-Garonne mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du vingt-huit février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Villefranche de Lauragais, sous la présidence de M. Christian PORTET.

#### Membres titulaires présents

ADROIT	Sophie	De LAPLAGNOLLE	Axel	PEDRERO	Roger
AVERSENG	Pierre	De La PANOUSE	Geoffroy	PEIRO	Marielle
BARRAU	Valery	FEDOU	Nicolas	PERA	Annie
BARTHES	Serge	FERLICOT	Laurent	PIC NARDESE	Lina
BIGNON	Christine	FIGNES	Jean-Claude	PORTET	Christian
BODIN	Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	POUILLES	Emmanuel
BOMBAIL	Jean-Pierre	GUAGNO	Antoine	POUS	Thierry
BOURGAREL	Roger	GUERRA	Olivier	RAMADE	Jean-Jacques
BREIL	Christophe	HEBRARD	Gilbert	RAMOND	Patrice
BRESSOLLES	Pierre	KONDRYSZYN	Serge	RANC	Florence
CAMINADE	Christian	LABATUT	David	ROUGÉ	Cédric
CANAL	Blandine	LATCHÉ	Catherine	ROUQUAYROL	Pierre-Alain
CASSAN	Jean-Clément	METIFEU	Marc	RUFFAT	Daniel
CASTAGNE	Didier	MILHES	Marius	SAFFON	Sébastien
CAZELLES	Jean Pierre	MIR	Virginie	SIORAT	Florence
CAZENEUVE	Serge	MOUYON	Bruno	STEIMER	John
CESSÉS	Evelyne	MOUYSET	Maryse	TOUJA	Michel
CLARET	Jean-Jacques	NAUTRE	Eva	VERCRUYSE	Sandrine
COLOMBIES	Christophe	NAVARRO	Karine		
CROUX	Christian	OBIS	Eliane		

#### Membres suppléants représentant un titulaire

CAUSSINUS	Serge	Représente M. ZANATTA Rémy
DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
HEDIN	Philippe	Représente Mme ESCRICH-FONS Esther
JUSTAUT	Sylvain	Représente M. MIQUEL Laurent

#### Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

ARPAILLANGE	Michel	LEBRUN	Guillaume	ZANATTA	Rémy
BENETTI	Mireille	LELEU	Laurent		
CALMEIN	François	MAHCER	Abdelrani		
CALMETTES	François	MALMAISON	Patricia		
CASES	Françoise	MIQUEL	Laurent		
DAYMIER	Marie-Gabrielle	PALLEJA	Patrick		
DARNAUD	Guy	REUSSER	Isabelle		
DUMAS-PILHOU	Bertrand	RIAL	Guilhem		
ESCRICH-FONS	Esther	ROBERT	Anne-Marie		
FAURE-GIRARDIN	Cristel	ROS-NONO	Francette		
GLEYES	Lison	ROUVILLAIN	Thierry		
IZARD	Christian	VIVIES	Sylvie		

#### Pouvoirs

ARPAILLANGE	Michel	Procuration à M. METIFEU Marc
CALMEIN	François	Procuration à Mme NAVARRO Karine
FAURE-GIRARDIN	Cristel	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
GLEYES	Lison	Procuration à Mme OBIS Eliane
LELEU	Laurent	Procuration à M. AVERSENG Pierre
MAHCER	Abdelrani	Procuration à M. PORTET Christian
MALMAISON	Patricia	Procuration à M. SAFFON Sébastien
REUSSER	Isabelle	Procuration à M. RUFFAT Daniel
ROBERT	Anne-Marie	Procuration à M. FEDOU Nicolas
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. LABATUT David

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 58

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration : 10

Secrétaire de Séance : Monsieur METIFEU Marc

Nombre de votants : 72

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que le conseil communautaire, en séance du 16 juin 2020, avait validé le renouvellement de l'adhésion au service Prévention du CDG31.

Il indique ensuite qu'il convient de mettre à jour la convention d'adhésion à ce service, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Monsieur le Président soumet aux membres du conseil communautaire cette convention d'adhésion au service Retraite du CDG mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Le Conseil de Communauté,  
Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'**APPROUVER** la nouvelle convention d'adhésion au service Retraite du Centre de Gestion de la Haute-Garonne, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- De **DONNER** mandat à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire et notamment ladite convention.
- D'**ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Secrétaire de séance  
METIFEU Marc**

**Le Président,  
PORTET Christian**

